

Note de service

DESTINATAIRES : Pharmaciens communautaires de Chaudière-Appalaches et pharmacies préparatrices

DATE : 26 octobre 2021

OBJET : Soins palliatifs – Formulaire de communication pharmaceutique à la sortie d’hôpital et Guide de stabilité de médicaments en seringues

Depuis les dernières années, de plus en plus d’usagers quittent les établissements avec des traitements plus complexes tels que des injections sous-cutanées intermittentes et des perfusions sous-cutanées continues. Toutefois, des difficultés vécues pour le transfert de l’information au départ de l’établissement ont fait ressortir des besoins de communications plus élaborées entre les centres hospitaliers et les pharmaciens communautaires, permettant d’assurer un retour à domicile optimal pour l’usager.

Ainsi, l’équipe de coordination régionale des pharmaciens en soins palliatifs du CISSS de Chaudière-Appalaches a élaboré un formulaire de communication à l’endroit des pharmaciens communautaires afin de transmettre les informations relatives au service de la médication, particulièrement pour la préparation des médicaments en seringues pour administration sous-cutanée. De plus, le pharmacien pourra y indiquer des informations concernant des particularités reliées aux soins de l’usager.

En parallèle, on nous a rapporté des difficultés quant à l’accès à l’information relative à la stabilité des médicaments préparés en seringues pour les soins palliatifs à domicile. Les pharmaciens de soins palliatifs ont convenu d’élaborer un guide pour aider à établir la durée limite d’utilisation (DLU) de ces médicaments. Le guide présente différentes stabilités physico-chimiques des médicaments les plus utilisés en soins palliatifs, à mettre en corrélation avec la Norme 2014.01 pour une préparation sous enceinte de préparation stérile ou avec l’exemption à la Norme pour la mise en seringue d’un médicament sous-cutanée préparé dans un environnement non contrôlé, qui a été élargie aux médicaments administrés à une clientèle en soins palliatifs à domicile. En tout temps, le pharmacien demeure responsable des stabilités qu’il établit dans ce contexte de soins palliatifs.

Ces documents ont fait l’objet d’un dépôt au CRSP de Chaudière-Appalaches qui supporte leur diffusion. Nous espérons que ces outils sauront répondre à vos besoins. Nous vous remercions de votre collaboration.

« Signature autorisée »

Dominique Rousseau

Chef adjointe aux soins pharmaceutiques

Département régional de pharmacie CISSS de Chaudière-Appalaches

« Signature autorisée »

Catherine Lapointe

Pharmacienne Coordonnatrice régionale

Soins palliatifs à domicile

p.j. Guide de stabilité de médicaments en seringues pour les soins palliatifs

Communication pharmaceutique à la sortie d’hôpital d’un usager en soins palliatifs

Guide de stabilité de médicaments en seringues pour les soins palliatifs

Les données suivantes sont issues des références documentaires relativement à la stabilité physico-chimique. Pour établir la date limite d'utilisation (DLU) du médicament à servir, le pharmacien doit également prendre en considération les éléments de la Norme 2014.01 :

- Fabrication sous enceinte de préparation stérile : DLU maximale au réfrigérateur de 14 jours pour un risque faible ou de 9 jours pour un risque moyen;
- Exemption à la Norme pour la mise en seringue d'un produit pour administration sous-cutanée dans un environnement non contrôlé (l'exemption a été étendue de façon exceptionnelle et temporaire aux médicaments pour une clientèle de soins palliatifs pour une durée indéterminée dans le contexte de la pandémie): DLU maximale au réfrigérateur de 9 jours.

La plus courte des stabilités, soit physico-chimique ou microbiologique, s'applique.

Ces recommandations sont émises en fonction du contexte particulier des soins palliatifs à domicile. Le pharmacien doit utiliser son jugement clinique pour la détermination d'une DLU dans un cas où les informations disponibles dans la littérature seraient manquantes ou insuffisantes. Ce dernier demeure responsable de s'assurer d'avoir toutes les informations à jour disponibles pour la prise de décision.

Produit	Concentration	Stabilité physico-chimique	Commentaires
Morphine	10 mg/mL non dilué	84 jours réfrigéré	Protégé de la lumière
	1 mg/mL dilué (D5W ou NaCl 0,9%)	42 jours réfrigéré	Protégé de la lumière
	5 mg/mL dilué (D5W ou NaCl 0,9%)	42 jours réfrigéré	Protégé de la lumière
	2 mg/mL dilué (NaCl 0,9%)	42 jours T° pièce	Protégé de la lumière
	50 mg/mL dilué (avec ESI ou NaCl 0,9%)	60 jours T° pièce ou réfrigéré	Protégé de la lumière
Hydromorphone	10 mg/mL non dilué	30 jours T° pièce	
	1,5-80mg/mL dilué (NaCl 0,9%)	60 jours T° pièce 60 jours réfrigéré	
	2 mg/mL non dilué	30 jours réfrigéré (extrapolation)	
Midazolam	1 mg/mL non dilué	28 jours T° pièce	
	5 mg/mL non dilué	36 jours T° pièce	
	3 mg/mL dilué (NaCl 0,9%)	13 jours T° pièce	
	2 mg/mL dilué (NaCl 0,9%)	10 jours réfrigéré	
Dexaméthasone	10 mg/mL	55 jours T° pièce	Données de stabilité au réfrigérateur d'au moins 14 jours disponible pour des sacs et des cassettes de PVC, cassettes de PVC, fioles et seringues de verres
Dimenhydrinate	50 mg/mL	48h T° pièce	Données cliniques APES (soins palliatifs) Préparation quotidienne recommandée

Produit	Concentration	Stabilité physico-chimique	Commentaires
Furosemide	Non dilué	24h à T° pièce- seringue polypropylène	Si réfrigéré, cristaux de précipités peuvent se former mais disparaissent lorsque réchauffé à T° pièce sans effet sur la quantité de médicament (valide 24h)
Haloperidol	5 mg/mL	7 jours T° pièce	Données cliniques APES (soins palliatifs) Préparation quotidienne recommandée Données de stabilité au réfrigérateur d'au moins 14 jours disponibles pour l'ampoule ouverte
	2-4 mg/mL	7 jours T° pièce	Dilué dans NS en seringues polypropylène
Ketamine	10 mg/mL non dilué (fiole multidose)	30 jours T° pièce	
	1 mg/mL dilué (NaCl 0,9%)	12 mois T° pièce et réfrigéré	
Methotrimeprazine	0,13 et 6,25 mg/mL	14 jours T° pièce	Dilué avec chlorure de sodium 0,9% dans seringues de polypropylène (protégé de la lumière) Recette pour concentration de 6,25 mg/mL: - Methotrimeprazine 25 mg/mL → 1 mL - NaCl 0,9% → 3 mL Volume total = 4 mL
	10 mg/mL	7 jours réfrigéré	Recette pour concentration de 10 mg/mL: - Methotrimeprazine 25 mg/mL → 1 mL - NaCl 0,9% → 1,5 mL Volume total = 2,5 mL
	25 mg/mL	24 heures T° pièce 7 jours réfrigéré	Conditionné en seringues de plastique et protégé de la lumière
Glycopyrolate	0,2 mg/mL	90 jours T° pièce ou réfrigéré	Protégé de la lumière
Scopolamine	0,4 mg/mL	7 jours T° pièce	Protégé de la lumière
Octreotide	100 et 500 mcg/mL	60 jours réfrigéré 30 jours 37°C	Protégé de la lumière
	200 mcg/mL (fiole multidose)	60 jours réfrigéré 7 jours T° pièce	Protégé de la lumière

Références :

1. Trissel L. Handbook on injectable drugs, 17th edition, 2013
2. Bing CM et al. ASHP. Extended stability for parenteral drugs, 4th Edition 2009 et 6th edition 2017
3. Données internes. Compagnie Sandoz
4. Trissel's Drug and solution data. Micromedex: <https://www.micromedexsolutions.com.acces.bibl.ulaval.ca/micromedex2/librarian/ssl/true/PFDefaultActionId/evidencexpert.FindIVCompatibility>
5. Haldol: https://journals-sagepub-com.acces.bibl.ulaval.ca/doi/10.1177/026921639701100306?url_ver=Z39.88-2003&rft_id=ori:rid:crossref.org&rft_dat=cr_pub%20%20pubmed
6. Guide soins pall APES
7. Rx Vigilance. Vigilance Santé. Septembre 2021
8. Mennickent S, Pino L, Vega M et al. Chemical stability of haloperidol injection by high performance thin-layer chromatography. J. Sep. Sci. 2008; 31: 201-206

Nom :	
DDN :	
RAMQ :	
Adresse :	
Tél. :	

TRANSMISSION CONFIDENTIELLE PAR TÉLÉCOPIEUR			
Nom du Pharmacien :		Nom du médecin :	
Télécopieur :		Télécopieur :	
Date et heure :		Date et heure :	

CLSC :	
Infirmière SAD :	
Télécopieur :	
Date et heure :	

Au pharmacien communautaire, médecin de famille, infirmière SAD,

Les informations qui suivent vous sont transmises afin de compléter votre dossier-patient. Ce document ne constitue pas une ordonnance, à titre informatif seulement. Autorisation verbale du patient reçue.

Sortie d'hôpital d'un usager en soins palliatifs et de fin de vie

Ce patient a été hospitalisé du _____ au _____ au CISSS de Chaudière-Appalaches pour la raison suivante : _____

Nous vous faisons parvenir des informations en lien avec la poursuite de la prise en charge en externe.

Pour les ordonnances au départ, voir document joint

Service de la médication

Médicaments par voie orale <input type="checkbox"/> Servir en Dispill <input type="checkbox"/> Servir en vials	Médicaments injectables Seringues préparées par :	<input type="checkbox"/> Pharmacie
		<input type="checkbox"/> Infirmière du SAD <input type="checkbox"/> Usager ou proche

Pour la stabilité des médicaments en seringues, se référer aux recommandations de l'OPO*

Commentaires ou particularités :

Médicaments à ne pas servir pour le moment :

Demande d'assurance ou RAMQ faite pour le(s) médicament(s) suivant(s) :

Perfusions sous-cutanées continues			
Pompe ambulatoire		Infuseur	
Médicament et débit		Médicament et débit	
Concentration		Concentration	
Entredoses		Infuseur à changer aux	
Cassette à changer aux		Infuseur servi par l'hôpital le	
Cassette servie par l'hôpital le			

Fin de vie à domicile souhaitée par l'utilisateur.

Autre milieu de fin de vie souhaité : _____

L'utilisateur a été rencontré par un pharmacien pour l'enseignement sur la médication.

Une grille pour faciliter la prise de médication lui a été remise.

Commentaires :

Pour toute question en lien avec les médicaments de cet usager, veuillez contacter le pharmacien de soins palliatifs de l'établissement

Signature du pharmacien de soins palliatifs : _____ Date : _____

*Communiqué de L'Ordre des pharmaciens en date du 3 avril 2020 :

« Considérant les bouleversements vécus en cette période de pandémie, il est jugé acceptable par l'Ordre, de façon **exceptionnelle et temporaire**, que l'exemption prévue à la norme 2014.01 ([Préparation de produits stériles non dangereux en pharmacie](#)) concernant la préparation de seringues d'insuline soit également appliquée à la préparation des médicaments injectés par voie sous-cutanée en **soins palliatifs seulement**. Les conditions énoncées à la section 7.13 (Situation particulière : mise en seringue d'un produit pour une administration sous-cutanée) de la page 59 de la norme 2014.01 devront être respectées et l'application d'une DLU microbiologique maximale de 9 jours avec conservation des seringues au réfrigérateur sera alors possible. »

<input type="checkbox"/> Hôtel-Dieu de Lévis 418 835 3806 poste 15362 (8 h à 16 h, lundi au vendredi)	<input type="checkbox"/> Hôpital de St-Georges 418 228-2031 poste 37040 (8 h à 17 h, lundi au vendredi)
<input type="checkbox"/> Hôpital de Montmagny 418 248-0630 poste 5511 (8 h à 16 h, lundi au vendredi)	<input type="checkbox"/> Hôpital de Thetford 418 338-7777 poste 54431 (8 h à 16 h, lundi au vendredi)